



Dispense partielle d'un cours de langue vivante

L'élève est prié-e de donner ce formulaire rempli au
secrétariat à l'attention de la - du responsable de la langue

ITALIEN : Mme Conza-Rossier ALLEMAND : Mme Baruchel ANGLAIS : M. Szynalski

Enseignant-e:

Elève: Groupe:

Année scolaire et date:

Sur proposition de son enseignant-e de langue, un-e élève qui a un niveau de langue suffisamment avancé, peut être partiellement libéré-e des cours de cette langue **pendant la 1^{re} et la 2^e année** du collège. A sa demande ou celle de ses parents (s'il/si elle est mineur-e), l'élève peut réintégrer le cours en tout temps.

Les conditions de cette libération sont les suivantes :

1. L'élève doit assister à **une heure** de cours par semaine pour se tenir au courant du travail qui est fait en classe.

Ce sera de manière générale le

2. L'élève libéré-e partiellement doit faire **toutes les épreuves** et obtenir la note de **5.5** (au minimum). Si sa note est inférieure à 5.5 à une épreuve importante, il/elle doit réintégrer le cours normalement.
3. L'enseignant-e peut demander à l'élève de faire des lectures, des recherches ou de rédiger des textes qu'il/elle corrigera ou discutera avec l'élève.
4. L'enseignant-e peut à tout moment demander à l'élève de participer ponctuellement à un cours s'il/si elle estime que la matière traitée peut lui être utile.

L'élève partiellement libéré-e s'engage à respecter scrupuleusement ces conditions.

NB: Pendant les heures de cours faisant l'objet d'une dispense, l'élève n'est pas sous la responsabilité du collège.

Signature de l'enseignant-e de langue

Signature des parents (si l'élève est mineur-e)
ou de l'élève

.....

.....